



## AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

**1905** intitulé « **RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE.** »;

**1906** intitulé « **RÈGLEMENT INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL.** ».

Le règlement **1905** a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace le règlement 1832 en vigueur, sans modification.

Et le règlement **1906** a pour objet d'établir des commissions et comités du conseil, et remplacer le règlement antérieur numéro 1822.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau